



# Mairie de Haute-Isle

Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Pontoise  
Canton de Vauréal

## Compte administratif 2020 - Budget Principal

### Note de présentation brève et synthétique

#### Sommaire :

- I - Le cadre général du budget
- II - Compte Administratif
  - A) Fonctionnement
  - B) Investissement
  - C) Ratios

#### I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte, Par cet acte, le maire, ordonnateur présente un bilan de l'année écoulée.

Le compte administratif 2020 a été voté le 10 avril 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le **budget de fonctionnement** permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Le **budget d'investissement** prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

– en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la création d'une salle de classe et à l'informatisation des écoles, d'aménagement de voirie, d'accessibilités pour les personnes à mobilité réduite...).

## II. Compte administratif

### A) Budget de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	Principaux postes	Montants
Charges à caractère général (chap. 011)	Energie, locations, matériaux voiries, réseaux, assurances, action-sociale	63 068.23€
Charges de personnel (chap. 012)	Salaire et charges sécu et prévoyance	76 228.06 €
Atténuations de produits (chap. 14)	FNGIR - FPIC	53 560.00 €
Autres charges de gestion courantes (chap. 65)	SIGEL, pompiers, syndicat intercommunaux, indemnités des élus, subventions aux associations, transport enfants	48 790.41€
Charges financières (chap. 66)	Intérêts d'emprunts	1 874.40 €
<b>Total des charges</b>	<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>243 521.60 €</b>
Opération d'ordre (chap. 42)	Opération non financière entre le budget de fonctionnement et d'investissement permettant de constater la dépréciation des biens	8 075.21 €
<b>Total dépenses</b>		<b>251 596.81 €</b>

Recettes de Fonctionnement	Principaux postes	Montants
Atténuation de charges (chap. 13)	Remboursement liés à des salariés	343.00 €
Produits et services (chap. 70)	Remboursements de frais, concessions cimetière	16 351.30 €
Impôts et taxes (chap. 73)	Taxe d'habitation, taxes foncières, impôts des entreprises compensés par la CAE (CFE, CVAE...), attribution compensation par la CCVVS, droit de mutation	196 659.43 €
Dotations et participations (chap. 74)	Dotations de l'état	30 287.35 €
Autres produits (chap.75)	Location de rivier et produits divers de gestion courante	170 €
Produits financiers (chap. 76)	Part sociétaire Crédit Agricole	3.50 €
Produits exceptionnels (chap. 77)	Dons à la commune, photocopies	782.08 €
<b>Total Produits</b>	<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>244 596.66 €</b>
Opération d'ordre (chap. 042)	Opération non financière entre le budget de fonctionnement et d'investissement permettant de constater la dépréciation des biens	4 992.21 €
<b>Total Produits de Fonctionnement</b>		<b>249 588.85 €</b>

- Les **recettes de fonctionnement** correspondent :
  - **aux impôts locaux,**

La commune a, dans le cadre de son programme politique, décidé de ne pas augmenter les taux d'impôts sur les ménages depuis.

Les taux en 2020 étaient fixés comme suit :

Taxe d'habitation 13.43 %

Taxe foncier bâti 9.01 %

Taxe foncier non bâti 43.99 %

Le produit de la fiscalité locale des ménages pour 2020 s'est élevé à : 196 659.43 €

D'autres produits issus des taxes sur les entreprises, perçus et compensés par la Communauté de commune (CCVVS) viennent compléter les produits liés aux impôts.

- **aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.**

Pour autant, les recettes de fonctionnement des communes ont tendance à baisser du fait **d'aides de l'Etat en constante diminution** (25 931 € de dotation globale de fonctionnement en 2019 pour 22 737 € en 2020)

**Les recettes de fonctionnement 2020** représentent 249 588.87 € aux quelles il faut ajouter un excédent reporté de 159 393.23€, soit un total de **408 982.10€**.

- Les **dépenses de fonctionnement** sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

**Les dépenses de fonctionnement 2020** représentent : **243 521.60€**

Les charges de personnel, déduction faite des atténuations de charges s'élèvent à 76 228.06 € soit 31.3 % des dépenses de fonctionnement. L'équipe de travail était constituée de 1 agent technique, 1 personnel administratif.

- **L'autofinancement**

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement (recettes réelles + excédent antérieur reporté) et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

**Pour l'année 2020 cet écart était de 160 468.29 € (408 982.10 € – 251 596.81 €)**

## **B) Budget d'investissement**

<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>Principaux postes</b>	<b>Montants</b>
Emprunts (Capital) (chap. 16)	3 emprunts liés aux travaux de voirie	8 404.97 €
Immobilisations corporelles (chap. 21)	Radiateurs cuisine du personnel, grilles de sécurité clocher de l'église	1 746 €
Immobilisations en cours (chap. 23)	Réfection de voirie du chemin du Village	21 740.34 €
<b>Total dépenses financières et</b>	<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>31 891.31 €</b>
Opération d'ordre et de transfert entre sections (chap. 40)	Opération non financière entre le budget de fonctionnement et d'investissement permettant de constater la dépréciation des biens et travaux en régie	4 992.21 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>36 883.52 €</b>

<b>Recettes d'investissement</b>		
Dotations fonds divers et réserves (chap. 10)	Economies réalisées par la commune l'année précédente	34 061.58 €
Subventions d'investissement (chap. 13)	Aides de l'état et du département	45 910.16 €
<b>Total produits</b>	<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>79 971.74 €</b>
Opération d'ordre (chap. 040)	Opération non financière entre le budget de fonctionnement et d'investissement permettant de constater la dépréciation des biens (Amortissements)	8 075.21 €
<b>Total produits d'investissement</b>		<b>88 046.95 €</b>

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

➤ **Les dépenses d'investissement**

Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

➤ **Les recettes d'investissement**

Deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la réfection de la voirie dans le cadre d'un contrat-rural, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

Du fait d'un contexte sanitaire complexe et du renouvellement de l'équipe municipale, la commune avait mis l'accent sur un seul programme : Réfection de la chaussée et des trottoirs du chemin du Village (partie-basse). Un investissement a également été réalisé pour l'achat d'un radiateur pour la cuisine du personnel et la pose de deux grilles de sécurité pour le clocher de l'église troglodytique.

➤ **Le résultat d'investissement**

Au final, l'écart entre le volume total des recettes d'investissement et celui des dépenses d'investissement constitue le résultat d'investissement. C'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau ou un mouvement de crédit depuis la section de fonctionnement.

**Pour l'année 2020 cet écart positif représente donc un excédent de 193 961.83 € (238 920.56 € – 36 883.52 €).**

### C) Ratios

La commune est ici comparée à des communes de même strate à l'échelle du département de la région ou de l'état.

	Montant en €	Montant en € par habitant			
		Commune 2020	Départem ent (2019)	Région (2019)	National (2019)
<b>Budget</b>					
Produits de fonctionnement réels	249 588.85	882	825	819	747
Charges de fonctionnement réelles	251 596.81	889	686	719	615
Produits d'investissement	88 046.95	311	638	572	427
Dépenses d'investissement	36 883.52	130	543	550	426

Dettes					
Encours de la dette	264 986.06	936	956	514	551
Annuité de dettes	10 279.54	36	79	82	86

Les ratios ont ici été établis en € par habitant ce qui permet de comparer des collectivités de taille différente.

Les dépenses et recettes de la collectivité sont assez proches de la moyenne départementale. Les produits d'investissement sont supérieurs aux dépenses du fait que les subventions sont perçues à la fin des travaux et du fait que la récupération partielle de TVA reçue en 2020 correspond aux dépenses d'investissements de 2018.

Les deux prêts de la commune s'éteindront respectivement en 2021 et 2033.

La capacité d'autofinancement indique l'excédent de ressources internes générées, qui peut être affecté à plusieurs enjeux: augmenter ses fonds de roulement, pour sécuriser sa trésorerie ; réaliser des investissements, rembourser ses emprunts et ses dettes.